

KATHARINA VAJTA

Francophonie : réminiscence coloniale ou pouvoir politique ?

L'année 2006 a vu la publication d'une série d'ouvrages portant sur la francophonie. Nous notons entre autres la parution de *Demain la francophonie* de Dominique Wolton, d'*Atlas mondial de la francophonie* (Poissonnier et Sournia), et des petits livres *Idées reçues... La Francophonie* (Tréan) et *100 réponses sur la francophonie* (Deenapanray-Chappard et Spiropoulou) – et cette courte liste n'est de loin pas exhaustive. De plus, le *Magazine littéraire* consacre un numéro à « 2006 : année des francophonies » et nous remarquons aussi en Norvège la publication de *La francophonie – une introduction critique* de Sanaker, Holter et Skattum. La francophonie serait-elle devenue sujet à la mode ? En même temps, nous avons pu assister à une profusion d'articles et de livres, d'émissions à la radio et à la télévision, de débats et de polémiques sur la période coloniale et postcoloniale, souvent déclenchés par le fameux article 4 de la loi du 24 février 2005. Magazines et revues consacrent de nombreuses pages à la colonisation. *Le Monde* propose un dossier intitulé « Colonies – la bataille des mémoires » et à plusieurs reprises *L'Express* publie des articles et des reportages à ce propos. Dans le magazine littéraire *Lire* nous trouvons l'article « Colonisation : halte aux amalgames » présentant des livres venant de paraître sur le sujet. La sortie en septembre 2006 du film *Indigènes* contribue à attiser les discussions. N'oublions pas de citer aussi *Espri*, qui à la fin de la guerre d'Algérie avait remis le mot francophonie à l'ordre du jour et dont le numéro de décembre presque quarante-cinq ans plus tard s'intitule « Pour comprendre la pensée postcoloniale ». Et ainsi de suite.

L'association entre francophonie et colonialisme semble aisée. Mais rappelons d'emblée que toute la francophonie n'est pas la conséquence de l'époque coloniale et que les situations politique, économique et linguistique varient beaucoup dans les différents pays francophones. Il n'empêche que l'héritage colonial est présent, que la francophonie est parfois accusée de colonialisme linguistique, et qu'elle prend soin de s'en défendre. Car les questions de langue ne sont que rarement des questions de langue : elles renvoient à des situations politiques et historiques, de contacts, de conquêtes, de victoires et de défaites, de domination et d'idéologies.

La francophonie est-elle difficile à définir ?

Référence est souvent faite au petit livre *La francophonie* de Xavier Deniau, publié il y a plus de vingt ans dans la célèbre collection *Que sais-je ?*,

et réédité plusieurs fois depuis. Dans ce livre, il remarque les différentes significations du mot francophonie, pour lequel il précise quatre sens différents : linguistique (parler français), géographique (les peuples de pays où l'on parle plus ou moins le français), spirituel et mystique (l'appartenance à une communauté de valeurs), et institutionnel (organisations et associations). Quelques années plus tard, Tétu proposera de faire la différence entre *francophonie*, pour le sens linguistique, et *Francophonie*, pour désigner le regroupement officiel de pays et de gouvernements (1997:14), un sens institutionnel donc, correspondant à l'Organisation Internationale de la Francophonie (l'OIF). Sanaker, Holter et Skattum (voir 2006:8) maintiennent la délimitation entre *francophonie* (linguistique et géographique) et *Francophonie* (politique et associative), et remarquent qu'un sens géopolitique s'est développé ces dernières années.

D'autres chercheurs ont tenté de contourner ces difficultés de définition. Chaudenson constate que Willy Bal évite l'usage systématique du mot et que la typologie de Valdman fait appel à « une distinction entre français langue vernaculaire et français langue officielle ou véhiculaire ». Chaudenson lui-même a élaboré une grille d'analyse permettant d'étudier la situation du français, grille reposant d'une part sur le « status » (le statut et les fonctions) et d'autre part sur le « corpus » (le volume de production et la nature de la compétence linguistique) de la langue. (Voir 1991:17-47.) Ce système binaire présente l'intérêt d'impliquer l'étude de l'ensemble de la situation linguistique, car cette grille « suppose toujours, quelle que soit la langue considérée, une prise en compte des autres langues » (Chaudenson 1993). D'autres choisiront de faire la même différence que Tétu (1997), par exemple Tréan, qui non seulement précise le sens qu'elle accorde au mot francophonie avant même la préface, mais le situe dans le cadre du débat sur la colonisation avant de donner sa définition. En effet, pour elle, le mot

s'est affranchi de ses origines coloniales. Il a aujourd'hui deux significations. Au sens linguistique, il désigne l'usage du français et l'ensemble de ceux qui le parlent. Au sens institutionnel et avec un « F » majuscule, il renvoie à une organisation internationale [...]. (2006:5)

Mais Milhaud (2006) n'hésite pas à situer la francophonie dans le discours postcolonial, et affirme que « Francophonie refers to a space where people speak French since colonisation and to an organisation created during decolonisation whose aim is to promote the French language and a certain culture. » Il confirme ainsi le lien entre français et colonisation, français et valeurs culturelles, c'est-à-dire ce rapport délicat, évident et naturel pour certains, offensant et injurieux pour d'autres, qui est à l'origine de bien des discussions. Midiohouan (2000) va jusqu'à porter une accusation :

la francophonie se défend d'être une idéologie que l'on pourrait décortiquer, analyser, contester, et cherche à passer pour *un fait incontestable*, ce qui relève encore d'une démarche idéologique. En vérité, la francophonie, contrairement au Commonwealth, a une dimension tyrannique sur laquelle il convient d'attirer l'attention. [...] Oui, la francophonie attend de chaque "francophone" d'Afrique qu'il puisse proclamer sans douleur partout et toujours : "Ma Patrie, c'est la langue française". Comme on le voit, pour nous Africains, c'est bien d'un reniement qu'il s'agit. (En italique dans le texte.)

Il met en cause la francophonie et refuse tout rapprochement avec la langue et la culture de Camus, l'auteur de la phrase citée. Constatant aussi que « l'amalgame et la confusion sont des traits caractéristiques de la pensée francophone », Midiohouan remet en question deux notions que les Français associent à leur langue depuis plusieurs siècles, à savoir la clarté et la précision. Il est difficile d'être plus critique envers les valeurs portées par la langue française, et, partant, contre la francophonie et la norme de l'Académie.

Mais si la polysémie du mot est parfois embarrassante, les tentatives de précision n'ont pas vraiment abouti à un résultat concret, puisque l'on ne distinguera pas toujours Francophonie de francophonie, même dans les ouvrages spécialisés. De plus, tenter de maintenir une distinction par le biais visuel de la majuscule ou de la minuscule suppose un français écrit. Il semble malaisé de maintenir la différence avec conséquence et c'est la raison pour laquelle nous proposons ici de renoncer à la Francophonie et de parler soit de la francophonie, soit, pour désigner la francophonie officielle et institutionnelle, de l'OIF, qui en est l'institution politique et associative tout à fait essentielle.

Le français, un véhicule de valeurs

Deniau remarque que la francophonie « est un combat culturel permanent » et que « la langue française n'est pas seulement un moyen de communication commode : elle véhicule des valeurs [...] » car elle est la langue de la Déclaration des droits de l'homme, ce qui lui confère force et autorité. (Voir [1983] 2001:105, 116-122.) Si le français est en danger, c'est la nation qui est en péril : dans son discours académique du 16 octobre 2001 intitulé *L'avenir de la langue française*, Alain Decaux (ancien ministre de la francophonie et membre de l'Académie française) veut que la survie du français soit élevée « au rang de cause nationale. Parce que l'image de la France est en jeu, et, au-delà, son rayonnement, son prestige, sa place dans le monde. » Dans un autre discours à l'Académie, Hélène Carrère d'Encausse, son secrétaire perpétuel, remarque cependant que « nous ne devons pas désespérer du français ». Elle continue :

La francophonie est notre espoir. [...] C'est une internationale de l'esprit, de la langue et de la culture, à partir de laquelle vont être forgées ensuite des solidarités politiques et économiques. [...] La vocation de cet ensemble est de réunir ses membres autour de la langue française et autour de valeurs communes dont la France a offert le modèle : aspiration à la liberté des peuples, développement démocratique des sociétés. [...] Les empires terrestres n'existent plus et le nôtre a lui aussi disparu. Mais il a été miraculeusement remplacé par un empire spirituel, celui de la langue française [...]. N'est-ce pas dans notre longue histoire une manifestation éclatante de la pérennité de notre existence nationale ? (2004.)

Deniau estime que le français permet « l'expression de cultures différentes » et que c'est « du choc de ces différences et même des oppositions qu'une vision universaliste de l'homme peut jaillir » ([1983] 2001:87-88). Ainsi, Rivarol sous-tend toujours le discours sur la langue française. Cette représentation du français comme porteur de valeurs universelles et démocratiques a sans aucun doute contribué à créer le besoin, voire le sentiment de nécessité, de propager le français et les valeurs y étant liées. Ager le confirme et observe que « there was a strong belief, too, in the existence and value of a unique French identity which could be transferred to other countries and other peoples, and the consequential belief in the universality of the French scale of values » (1996:87). Il illustre cette position par une citation de l'ambassadeur de France en Australie, quand celui-ci s'exprime au sujet de l'intervention française en Nouvelle-Calédonie : « We are at home, what we do concerns us and us alone, we do not have to discuss it with you, in any case we are right because we speak the language of Descartes, that is, of reason. » Choisir la patrie de la langue française reviendrait donc à choisir non seulement la langue de la clarté, de la précision et de la raison, mais aussi celle de valeurs universelles comme la liberté, l'égalité et la fraternité. Toutes ces qualités réunies confèrent alors au français et à la culture française une certaine supériorité morale, permettant à l'ambassadeur cité ci-dessus de s'exprimer tel qu'il le fait. Le paradoxe devient patent. Majumdar (2004) constate qu'il y a dichotomie entre deux visions différentes de la France qui s'opposent encore aujourd'hui : d'une part celle de la France coloniale, bâtissant ses richesses au prix du sang des esclaves, d'autre part, celle de la France de la Révolution, basant sa légitimité sur les Droits de l'Homme, sur un idéal de liberté, fraternité, égalité. Manceron appelle ceci le « paradoxe républicain » : « invention des droits de l'homme d'une part, puis négation de ceux-ci dans son rapport (*sc.* de la France) avec les colonies » (2003:18).

La mémoire coloniale

Il n'est sans doute pas déplacé de se demander s'il y a tendance en France

à voir son action coloniale comme la prolongation d'une action civilisatrice, se basant sur les valeurs républicaines. En effet, Arnaud, Guillou et Salon (2002:33-34) semblent le suggérer :

Constatons que la mémoire collective retient certes le ressentiment provoqué par le choc de la colonisation [...]. Mais elle retient aussi l'avertissement français, plus marqué peut-être que chez d'autres pays dominateurs, de la médaille coloniale. Ce bon côté, ce fut la traduction dans la réalité du discours fameux sur « la mission civilisatrice de la France », « la France institutrice du monde ». Ce furent les missionnaires qui soignaient, guérissaient, protégeaient, et, comme les instituteurs laïques, enseignaient. Ce fut aussi, dans les colonies, l'aspect positif de l'assimilation.

C'est la perception de ce « bon côté », de cet « aspect positif », que nous reconnaissons dans l'esprit du législateur ayant proposé la loi du 23 février 2005, dont l'article 4 est devenu fameux et a déclenché un tollé. Cet article stipulait notamment que

Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite.

Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit.

La loi est immédiatement remise en question, car elle « se permet de trancher ainsi de graves débats : les rapports entre mémoire et histoire et les relations entre les historiens et le pouvoir. Elle impose une sorte d'histoire-mémoire canonique, contraire à la liberté de pensée qui est au cœur de la laïcité et contraire aux règles de la recherche scientifique » (Liauzu 2005). L'article 4 sera définitivement abrogé en février 2006. Mais le débat n'en est pas clos pour autant, certains réclamant le retrait de toute la loi.

Le lien entre colonisation et immigration n'est pas toujours établi dans l'esprit des Français. À qui revient alors le droit d'être Français ? Ceux qui sont originaires d'anciennes colonies n'ont pas le sentiment d'être acceptés comme tels, et la question est remise à l'ordre du jour par les émeutes en banlieue de l'automne 2005, qui ont « bouleversé le débat politique et réveillé la polémique sur "le rôle positif de la France outre-mer" » (*L'Express* 15/12/2005). Dans *Le Monde* du vendredi 13 octobre 2006, Philippe Bernard observe que « considérer certains flux migratoires comme les conséquences de la colonisation relève du tabou dans le débat français » et il cite le professeur britannique Alec Hargreaves, qui note que c'est « au moment de la décolonisation que la "francophonie"

remplace la "mission civilisatrice", que les "Arabes" disparaissent au profit des "Maghrébins" et que les anciens colons (...) deviennent des "rapatriés" », alors que, constate Bernard, « la plupart n'ont jamais vu la France ». Bien des attitudes perdurent car « nous n'avons pas encore décolonisé nos imaginaires », remarque le magazine *L'Express* (22/9/2005).

L'OIF se défend d'être une réminiscence du colonialisme et l'admission des anciens pays de l'est contribuerait à réfuter l'accusation d'en être un produit. En effet, Abdou Diouf (2006) refuse de considérer la francophonie et l'OIF comme un phénomène néocolonialiste. Au contraire, la francophonie relève pour lui « d'une volonté de dépassement du fait colonial et d'une vision projetée vers l'avenir, et qui cherche à transcender la relation souvent heurtée entre colonisateur et colonisé ».

La contradiction serait alors l'absence de l'Algérie au sein de l'OIF. Car l'Algérie est un pays francophone (le deuxième après la France du point de vue du nombre de locuteurs dont le nombre est estimé à 16 millions) mais n'est pas membre de l'OIF, cela pour des raisons politiques. Tréan (2006:43) constate qu'elle « a toujours refusé d'adhérer aux institutions de la Francophonie, au motif que c'était une entreprise "néocolonialiste" ». Mais la situation semble en voie de changer et l'Algérie tend à revoir l'apport francophone à sa culture, estime Benrabah (2004).

L'équilibre entre ingérence et indifférence est un exercice difficile. Si la France dispense trop largement coopération ou aide économique, l'accusation de néocolonialisme est à portée. Mais l'inverse n'est pas non plus souhaitable, si elle ne veut pas être mise en cause et accusée de ne pas prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses anciennes colonies. Sanaker, Holter et Skattum citent Ngoupandé, qui observe une tendance au désengagement, notamment dans le domaine de la coopération et dans celui de la politique d'immigration qui rend un visa français quasiment hors de portée pour un Africain (voir 2006:205-207). Mais les investisseurs français décident de plus en plus souvent de se retirer du continent africain, un développement que Hoh et Vignaux (2006) expliquent entre autres par l'ouverture vers les anciens pays de l'Europe de l'est et « des difficultés spécifiques liées à l'histoire de la présence hexagonale sur le continent noir ». Le résultat de cette évolution est que « nombre d'Africains pensent que la France a sacrifié leurs intérêts au profit des siens et estiment qu'elle s'enferme dans une rhétorique éloignée des réalités » (Lecoutre 2006). Or, Canut (2001) estime que l'aspect linguistique et idéaliste de la francophonie ne fait que dissimuler d'autres intérêts et elle souligne son côté politique et économique. En effet, elle considère que le « français sans frontière » est un « français soi-disant commun à l'espace dit "francophone", en Afrique notamment » et que ce français joue en réalité un rôle « éminemment politique » :

En homogénéisant – quoi que puissent en dire les « francophonistes » se targuant depuis peu de prôner la diversité – un espace dit linguistique, alors que tout sépare les différents pays de la *francophonie* et la « langue » au premier chef, on impose un référent symbolique très fort qui fait du français une sorte d'emblème, de symbole international porteur de valeurs, etc. On fait porter à la langue des phénomènes historiques (Révolution française) et culturels (littérature, arts...). Au fond, ce que la francophonie permet de valoriser, au bout de la chaîne, ce n'est pas les pays en question mais le français-drapeau, les marchés économiques, l'implantation des entreprises françaises et les relations diplomatiques de la France. (En italique dans le texte.)

L'OIF, un pouvoir politique ?

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte aujourd'hui 55 états et gouvernements membres, répartis dans le monde entier, et treize pays y sont associés en tant qu'observateurs. La *Charte de la Francophonie* précise qu'elle est un « ensemble pluriel et divers », qu'elle est « consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles » et qu'elle « respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. » Le principal bailleur de fonds est la France, qui finance environ 80 % de son activité (selon *L'Express* 28/9/2006). C'est une organisation dont le travail est plutôt efficace ; *L'Express* (22/11/2004) constate qu'environ 75% du budget est consacré « aux actions de terrain et 25% à la machine administrative » mais l'OIF est aussi critiquée pour être mal gérée (*L'Express* 12/4/2007). Son « opérateur » le plus connu, du moins en Suède, est probablement la chaîne de télévision francophone TV5 qui est devenue l'un des plus importants réseaux de distribution au monde.

D'aucuns s'étonneront peut-être de la présence au sein de l'OIF d'anciens pays de l'Est, par exemple de la Bulgarie. Abdou Diouf, le secrétaire général de l'OIF, l'explique par leurs liens historiques avec la France et « sa langue et ses valeurs » depuis le XVIII^{ème} siècle (voir 2006). Mais Bowd (2004) met en question ce motif. En effet, pour lui, l'adhésion de ces pays reflète plutôt leur volonté de faire partie intégrale de l'Europe sur les plans politique et économique. L'OIF leur donnerait ainsi la possibilité de démontrer leur capacité de travailler au sein d'une grande organisation internationale avant qu'ils n'adhèrent à l'Union Européenne ou à l'OTAN. Mais le bénéfice est mutuel : Bowd remarque qu'il ne s'agit pas de charité, puisque la francophonie donne accès aussi à des marchés économiques importants. L'adhésion de pays où le français n'a qu'une place marginale est contestée et Baggioni (1996) pense que « la francophonie perd sans doute en compréhension ce qu'elle gagne éventuellement en extension ». Les représentants du Québec ont donc demandé que la langue française ait une position minimale dans les pays candidats à l'OIF (voir Sanaker, Holter et Skattum 2006:20). Mais selon

les conditions d'adhésion actuelles, « la place qu'occupe la langue française dans le pays candidat est un critère déterminant d'admissibilité » (voir site OIF). Il semblerait alors que cette place reste à définir.

La diversité des membres de l'OIF en fait une organisation disparate. Remarquons d'abord la présence très variée de la langue française : force est de constater que dans certains pays on parle français certes, mais dans un très petit groupe de la population. Car les conditions dans lesquelles on le parle varient : certains états auront le français comme langue officielle, dans d'autres il sera langue officielle aux côtés de l'anglais ou d'une autre langue vernaculaire. Dans d'autres encore, il ne sera pas langue officielle, mais simplement une langue dont le nombre de locuteurs sera plus ou moins important, ce que l'OIF appelle une langue « en partage ». La francophonie est également un ensemble hétérogène du point de vue linguistique : des centaines de langues différentes y sont en contact avec le français, ce qui amène des questions par rapport à l'alphabétisation et à l'enseignement (voir ci-dessous).

Mais les différences se remarquent aussi à d'autres plans : si par exemple la France, la Suisse et la Belgique sont des pays riches, on ne peut guère en dire autant de bien d'autres pays. Ainsi, l'IDH¹ est de 0,90 ou plus en France, en Grèce ou au Canada, mais de moins de 0,40 au Niger, au Tchad, au Mali et en Côte d'Ivoire, entre autres. Cette carte des richesses est plus ou moins calquée sur celle de l'accès à l'eau des différents pays, ou celle de la mortalité des enfants, ou encore celle de l'accès numérique ou de l'équipement en téléphones portables. (Voir Poissonnier et Sournia 2006.) Il n'est donc pas étonnant que la solidarité et le développement durable soient des sujets à l'ordre du jour de l'OIF, inscrits dans les missions de l'organisation et demandant une action plus politique que culturelle. Ceci est dans la logique de l'orientation de l'OIF, ces dernières années, vers les questions non seulement linguistiques ou culturelles, mais aussi politiques. En effet, le secrétaire général Abdou Diouf a engagé l'organisation sur une voie différente : « Son statut d'ancien chef d'État [du Sénégal], ses réseaux, son influence en Afrique et son inclination personnelle poussent naturellement Abdou Diouf à transformer l'OIF en appareil politique » (*L'Express* 22/11/2004). Abdou Diouf lui-même ne dénie pas le rôle politique qu'il entend donner à l'OIF, mais tend à l'atténuer. Il observe que la francophonie est « en tout cas un catalyseur » et qu'elle « se fait l'avocat des pays membres les plus faibles » (*id.*). Pour lui, l'organisation a « plusieurs vocations : linguistique, culturelle, mais aussi politique » (*L'Express* 28/9/2006). Cette orientation est cautionnée par le gouvernement français et Brigitte Girardin, ministre déléguée à la francophonie :

¹ L'IDH (Indicateur du développement humain) est calculé par l'ONU et constitue un indicateur du niveau de bien-être humain.

Avec ses 63 membres, la francophonie devient de plus en plus une force politique. Elle représente aujourd'hui un espace de solidarité internationale avec des programmes de coopération, en matière éducative notamment, et une communauté d'États partageant les mêmes valeurs. En témoigne son rôle décisif à l'Unesco pour l'adoption de la Convention sur la diversité culturelle, en octobre 2005 ; à New York, pour promouvoir une Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUE) ou créer le Conseil des droits de l'homme. D'une mission culturelle et linguistique au départ, la francophonie a évolué vers une mission politique. Elle pèse sur les débats internationaux et sur les situations de crise. Elle exerce aussi une sorte de vigilance démocratique dans les pays en transition. (*L'Express* 28/9/2006)

Français en contact

Jusqu'à présent, nous avons parlé du français sans davantage de précision. Or, il est parfois moins approprié de parler *du* français et plus indiqué de parler *des* français. En effet, nous considérons souvent la francophonie comme un ensemble de pays ou de personnes ayant le français « en partage », comme s'il s'agissait d'un seul et même français partout, alors qu'en contact permanent avec des centaines de langues locales, que ce soit en Afrique, Océanie ou ailleurs, il ne peut être que différent d'une région à l'autre, d'un substrat à l'autre. Au Cameroun, véritable mosaïque linguistique, le français est en contact avec environ 240 langues vernaculaires. (Voir Feral 1993.) Le « paysage linguistique du Mali est relativement plus simple que celui de la plupart des pays sub-sahariens » mais compte tout de même une vingtaine de langues (voir Canut et Dumestre 1993). Kouba-Fila (1996) constate qu'« il est difficile ou quasiment impossible de rencontrer un Congolais monolingue. Tous parlent des langues premières autres que le français qui n'est généralement que leur seconde langue sinon la troisième. » En Côte d'Ivoire le français se trouve aux côtés d'une soixantaine de langues (voir Ploog 2001). Pour ne nommer que quelques exemples.

Dans un contexte plurilingue, le français peut devenir langue véhiculaire, voire langue d'unification. Sanaker, Holter et Skattum (2006:219-220) observent ainsi que dans les pays sub-sahariens on y a souvent recours comme langue neutre afin de sauvegarder la paix interethnique. Mais, s'il est la langue utilisée pour ne pas avoir à faire un choix marqué, il peut tout aussi bien devenir une arme à double tranchant et un instrument de séparation entre ethnies différentes, ou encore, comme dans la société djiboutienne, marqueur d'un clivage non seulement entre ville et milieu rural, mais aussi entre générations (voir Maurer 1993). Très souvent, le français se trouve dans une situation de diglossie où il constitue, seul ou éventuellement avec l'anglais, la variété haute de prestige. (Voir par exemple Igué 1996, Laroussi 1996, Singy et Rouiller 2001, et Sanaker, Holter et Skattum 2006:207-208.) Il est la langue de la modernité et de la réussite, une langue de prestige urbaine, qui occupe « l'étage supérieur

de la diglossie, au-dessus du créole », comme l'observe Robillard (1993:136) au sujet de l'île Maurice, où le français partage cette place de prédilection avec l'anglais. La situation est similaire dans la plupart des pays, que ce soit à Madagascar (voir Bavoux 1993), en Polynésie (voir Lombardini 1996), ou au Congo (voir Kouba-Fila 1996).

La multitude de situations de contacts linguistiques amène dans la réalité autant de variétés de français. Mais les hiérarchies linguistiques traditionnelles tendent à placer au premier rang le français de France en général et la norme prescriptive de l'Académie française en particulier, devant les variantes régionales ou le français parlé dans d'autres pays francophones. En effet, la tradition républicaine unilingue est solide et le français de l'Académie est depuis longtemps considéré comme la langue-étalon, même si la réalité a vu le développement de normes endogènes dans d'autres régions ou pays (voir par exemple Hazaël-Massieux 1996). Nous notons dans certains pays la constitution d'un continuum s'étendant d'une langue vernaculaire au français standard, en passant par le développement d'une norme endogène plus fortement marquée par le substrat. (Pour une discussion du concept de norme endogène, voir Moreau 1997.) Le français standard sera surtout transmis par l'école et non pas par les familles. Il est à considérer comme une norme exogène, puisque c'est le français hexagonal qui en constitue le modèle, l'aune à laquelle sera mesurée la maîtrise de la langue. Dans les pays francophones, il est souvent la variété des élites, puisqu'elles ont fréquemment poursuivi des études supérieures en France. Par exemple, Bollée (1993) constate que c'est le cas pour les Seychellois éduqués. Maurer (1993) observe qu'à Djibouti la variante de prestige équivaut au français standard et constate que « l'examen des variétés élémentaire, occasionnelle et régionale montre une conformité sans cesse croissante aux usages standards, un souci de cette norme dès les productions au bas du *continuum*, et, dans l'ensemble, un français fort proche des usages hexagonaux ».

Heller (1999) nous fait remarquer qu'il reste à définir d'une part ce qu'est le français et d'autre part quelle est l'instance ayant la légitimité nécessaire pour donner cette définition. Traditionnellement, c'est l'Académie française qui revendique seule ce droit d'établir la norme légitime, et Moreau (1999) constate qu'elle « paraît peu encline à accepter la pluralité des normes. » Mais la norme de l'Académie a une force d'attraction d'autant plus grande qu'elle ouvre la voie de la modernité, du prestige et de la reconnaissance (au sens bourdieusien du terme). Moreau observe aussi que « dans leur enseignement, les professeurs de français de bien des pays francophones fustigent l'emploi des particularismes, parce qu'« on ne dit pas ça en France ». En effet, « la plupart des usagers ont intériorisé l'idée qu'il n'est de bon français que de France, et c'est bien cette conception que la plupart d'entre eux traduisent dans leur discours sur la langue, contribuant à donner du « bon » français l'image d'une variété inaccessible en ce qui les concerne. » Une certaine tolérance sinon une acceptation

de la diversité des normes et des usages linguistiques semble alors nécessaire si l'on ne veut pas contribuer à leur hiérarchisation. Moreau (*id.*) est également d'avis que

la production des « déviations » par rapport à la norme ne peut pas être dans tous les cas traitée en termes de déficiences qui s'enracineraient dans le contact de langues, mais qu'elle résulte souvent soit d'un CHOIX conscient [...] soit de mécanismes sociolinguistiques fondamentaux [...].

Nous trouvons un tel exemple de choix conscient dans le fait de parler camfranglais, vu que cela correspond à « un jeune citadin qui revendique une identité camerounaise (*cam*) dans un pays officiellement bilingue (*franglais*) » (Feral 1993:213). En parlant une variété linguistique spécifique, un locuteur peut en effet marquer ou revendiquer l'identité s'y rapportant. Il voudra donc parler un français de France s'il veut être identifié comme Français, il parlera un français avec l'accent algérien s'il veut être identifié comme Algérien (voir Caubet 2001), etc. Moreau (1999) observe alors que

bien sûr, une telle caractérisation ne peut pas satisfaire les personnes soucieuses à la fois de pratiquer une variété de prestige et de préserver leur identité, tant par rapport à l'endo-groupe que par rapport à l'exo-groupe. En conséquence de quoi, elles se conforment à la norme pour l'essentiel, se distinguant ainsi des locuteurs faiblement scolarisés, mais elles accueillent dans leur langue différents traits (essentiellement phoniques et lexicaux), grâce auxquels elles affirment leur appartenance à leur groupe : ainsi émergent de nouvelles normes linguistiques, des normes endogènes.

Ces normes endogènes ne sont pas utilisées dans l'enseignement, qui se réfère à la norme de prestige, le français standard écrit – Dumont (1993) parle même d'une « fétichisation de l'écrit en Afrique ». Mais la normalisation et la prise en compte des normes endogènes paraissent nécessaires, si l'on veut « gérer cette réalité complexe en termes de complémentarité et non de conflit ». Le tour d'adresse consisterait à prendre en considération non seulement les normes endogènes mais aussi les langues vernaculaires, tout en gardant le français standard, ce qui impliquerait un dynamisme intégrant différents imaginaires, différentes représentations linguistiques et différentes identités linguistiques et culturelles. (Voir aussi Daff 1996, Igué 1996, Pöll 2001:30-35.) Ploog (2001) s'interroge cependant sur « la difficulté d'établir une norme distincte de la norme de référence standard, et sur le malaise d'avoir à classer l'hétérogénéité qu'on observe ». De plus, standardiser les normes endogènes signifierait non seulement accepter leur diversité – qui est un fait, constate Moreau (1999) – mais aussi accepter le français comme une langue pluricentrique. Cela reviendrait à le redéfinir, ou pour le moins à

le reconsidérer et à en élargir la définition traditionnelle, de façon à le voir non plus comme porteur de valeurs françaises, républicaines ou universelles en premier lieu, mais aussi de différences – ce qui remettrait en question toute l'idéologie historiquement liée au français, mais permettrait peut-être à des locuteurs autres que Français d'inclure la langue dans leur propre patrimoine culturel. Par là-même, l'idée d'une langue – le français – correspondant à une nation – la France – peut s'avérer difficile à soutenir, si la langue est parlée avec d'autres normes dans d'autres pays, sur d'autres continents. Le lien langue-nation s'affaiblirait, et Heller (1999) voit dans cette évolution un parallèle avec celle de l'anglais, aujourd'hui devenu une langue que revendiquent aussi les anciennes colonies britanniques.

Perspectives d'avenir

Discuter la francophonie et la place du français dans le monde revient aussi à discuter celle de l'anglais. C'est pour faire face à son hégémonie que la France et l'OIF se sont engagées en faveur de la diversité culturelle et défendent la place du français, notamment au sein de l'Union européenne. L'arrivée dans l'UE de nouveaux pays également membres de l'OIF est alors vue comme un renforcement non seulement de la francophonie mais aussi d'une alternative à l'anglais et à la culture anglo-saxonne (voir aussi Diouf 2006). Mais les chiffres semblent indiquer une évolution contraire. De plus en plus de documents de l'UE sont formulés en anglais, de moins en moins en français : de 1996 à 2005, l'anglais a progressé de 45,7 % à 68,5 %, alors que le français a baissé de 38 % à 16,4 %. Dans le tableau 1, nous notons une chute de 26 % à 16,4 % de l'année 2004 à 2005, ce qui correspond à l'entrée dans l'UE d'une dizaine de nouveaux adhérents, entre autres Chypre, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Or, ces états sont tous les sept membres de l'OIF à titre d'observateurs.

	ANGLAIS	FRANÇAIS	ALLEMAND	AUTRES
1996	45,7 %	38	5	12
2001	57	30	4	9
2004	62	26	3	9
2005	68,5	16,4	3,8	11,3

Tableau 1 : Langues de rédaction d'origine des documents à la Commission européenne. Source : DGLF / Commission européenne.

À l'époque de la mondialisation, la France et l'OIF veulent tenter de faire contrepoids à l'expansion de l'anglais en constituant « un dernier rempart

face à un monde régi par une langue et une pensée uniques », comme l'exprime Abdou Diouf (2006). Le combat pour la diversité culturelle et linguistique est devenu pour l'OIF un axe de travail privilégié, et l'adoption, en octobre 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle de l'UNESCO y constitue une étape importante. Paradoxalement, la France préconise donc une diversité qu'elle ne semble cependant pas encore disposée à accepter dans le domaine de la langue française, ni dans les pays de la francophonie, ni d'ailleurs à l'intérieur de ses propres frontières, remarque EBLUL-France² (2006). Sans doute nous sera-t-il nécessaire d'accepter encore, du moins pour un certain temps, cette contradiction. « La France fait ce qu'elle peut, elle se démerde. Elle a des problèmes liés à son histoire, qu'elle tente péniblement de démêler » constate Aimé Césaire (2005:31), l'un des représentants de la négritude. Escomptons que ce démêlement saura contribuer à une dynamique non-exclusive et au développement de dimensions culturelles nouvelles et complémentaires.

Références

- Ager, Dennis, 1996. *'Francophonie' in the 1990s*. Clevedon : Multilingual Matters.
- Arnaud, Serge, Michel Guillou et Albert Salon, 2002. *Les défis de la Francophonie. Pour une mondialisation humaniste*. Paris : Alphas.
- Baggioni, Daniel, 1996. « Éléments pour une histoire de la francophonie (idéologie, mouvements, institutions) ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 2. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Bavoux, Claudine, 1993. "Francophonie malgache : images et réalités". In : *Le français dans l'espace francophone*. In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Benrabah, Mohamed, 2004: "An Algerian paradox". In : *Shifting Frontiers of France and Francophonie*. Yvette Rocheron et Christopher Rolfe (eds). Bern : Peter Lang.
- Bernard, Philippe, 2006 : "De la colonisation à l'immigration". *Le Monde des Livres*, 13 octobre 2006. Dossier : « La France à l'heure postcoloniale. Après le temps des polémiques, plusieurs ouvrages approfondissent le débat sur les prolongements contemporains de notre passé impérial. »
- Bollée, Annegret, 1993 : « Le français dans un contexte trilingue : le cas des Seychelles » In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion
- Bowd, Gavin, 2004. "Romania and la francophonie since Ceausescu". In : *Shifting Frontiers of France and Francophonie*. Yvette Rocheron et Christopher Rolfe (eds). Bern : Peter Lang.
- Canut, Cécile, 2001. « À la frontière des langues. Figures de la démarcation ». *Cahier d'études africaines*, 163-164. Disponible à :

² EBLUL (European Bureau for Lesser Used Languages, Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues) est une Organisation Non Gouvernementale proche du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, entre autres.

- <http://etudesafricaines.revues.org/document104.html>
- Canut, Cécile et Gérard Dumestre, 1993. « Français, bambara et langues nationales au Mali ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Carrère d'Encausse, Hélène, 2004. *Le français dans tous ses états*. Discours académique tenu à l'Académie française le 2 décembre 2004.
- Caubet, Dominique, 2001. « Comment appréhender le codeswitching ? ». In : *Comment les langues se mélangent. Codeswitching en Francophonie*. Cécile Canut et Dominique Caubet (éd. par). Paris : L'Harmattan.
- Césaire, Aimé, 2005. *Nègre je suis, nègre je resterai. Entretiens avec Françoise Vergès*. Paris : Albin Michel.
- Charte de la Francophonie*. OIF. Disponible à : www.francophonie.org
- Chaudenson, Robert, 1991. *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*. Paris : Didier érudition.
- Chaudenson, Robert, 1993. « La typologie des situations de francophonie » p. 358-369. In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Daff, Moussa, 1996. « La situation du français au Sénégal ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 2. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Decaux, Alain, 2001. *L'avenir de la langue française*. Discours académique tenu à l'Académie française le 16 octobre 2001.
- Deenapanray-Chappard, Anuradh et Katerina Spiropoulou, 2006. *Cent réponses sur... la francophonie*. Paris : Tourmon.
- Deniau, Xavier [1983] 2001. *La francophonie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- DGLF, 2006. (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Disponible à : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>
- Diouf, Abdou, 2006 : « Les enjeux européens du sommet de Bucarest. » *Le Monde diplomatique*, supplément septembre 2006.
- Dumont, Pierre, 1993. « L'enseignement du français en Afrique : le point sur une méthodologie en crise ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- EBLUL-France 2006. Lettre à l'attention de la délégation au sommet de Bucarest, le 21 septembre 2006.
- Esprit*. Novembre 1962. « Le français langue vivante ».
- Esprit*. Décembre 2006. « Pour comprendre la pensée postcoloniale ».
- Feral, Carole de, 1993. « Le français au Cameroun : approximations, vernacularisation et "camfranglais" ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Hazaël-Massieux, Guy et Marie-Christine, 1996. « Quel français parle-t-on aux Antilles ? » In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 2. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Heller, Monica, 1999. "Alternative ideologies of la francophonie". In : *Journal of Sociolinguistics* 3/3, 1999: 336-359.
- Hoh, Anne-Valérie et Barbara Vignaux, 2006. « L'Afrique n'est plus l'eldorado des entreprises françaises ». In : *Le Monde diplomatique*, février 2006.
- Igué, Akanni Mahmoud, 1996. « La situation du français au Bénin ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 2. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.

- Kouba-Fila, Édith, 1996. « Image et réalité du français au Congo ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 2. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Laroussi, Foued, 1996. « Le français en Tunisie ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 2. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Lecoutre, Delphine, 2006. « Vers un divorce entre Paris et le continent africain ? » In : *Le Monde diplomatique*, juin 2006.
- Le Monde* 13 octobre 2006. Dossier : « Colonies – la bataille des mémoires. »
- L'Express* 22/11/2004. « Mais à quoi sert la francophonie ? »
- L'Express* 22/9/2005. « Esclavage, colonisation. La mémoire à vif. »
- L'Express* 15/12/2005. « Colonisation. Le mal de la repentance. »
- L'Express* 28/9/2006. « La francophonie a-t-elle un avenir ? Brigitte Girardin, ministre déléguée, face à Dominique Wolton, directeur de recherches au CNRS. »
- L'Express* 5/10/2006. « Nulle contrainte en religion ». Interview avec Abdou Diouf.
- L'Express* 12/4/2007. « Francophonie. Comment renflouer les caisses. »
- Liauzu, Claude, 2005. « Une loi contre l'histoire ». *Le Monde diplomatique*, avril 2005.
- Lire* octobre 2006, n° 349. « Colonisation : halte aux amalgames ».
- Loi du 23 février 2005 (loi n° 2005-158). Voir : www.legifrance.gouv.fr
- Lombardini, Christian, 1996. « La francophonie polynésienne : entre français popa'a et "mélange" ». In : Didier de Robillard et Michel Beniamino. *Le français dans l'espace francophone*. Tome 2. Paris : Champion.
- Magazine littéraire* 2006, n° 451, mars. « 2006 : année des francophonies. Défense et illustration des langues françaises ».
- Majumdar, Margaret, 2004: "Francophonie: the Caribbean dimension". In : *Shifting Frontiers of France and Francophonie*. Yvette Rocheron et Christopher Rolfé (eds). Bern : Peter Lang.
- Manceron, Gilles, 2003. *Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*. Paris : La Découverte.
- Maurer, Bruno, 1993. « Le français en République de Djibouti : une importance croissante, une fonction identitaire marquée ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Midiohouan, Guy Ossito, 2000. « Savoir et aliénation en francophonie ». In *Mots Pluriels* n° 14, juin. Disponible à : <http://www.arts.uwa.edu.au/MotsPluriels/MP1400gomfr.html>
- Milhaud, Olivier, 2006. "Post-Francophonie?". *EspacesTemps.net*. Actuel, 07082006. Disponible à : <http://www.espacestems.net/document2077.html>
- Moreau, Marie-Louise (éd.), 1997. *Sociolinguistique. Concepts de base*. Sprimont : Mardaga.
- Moreau, Marie-Louise, 1999. « La pluralité des normes dans la francophonie. » *DriversCité Langues*. Vol. IV. Disponible à : <http://www.telug.quebec.ca/driverscite>.
- OIF. Organisation internationale de la Francophonie. Site internet : www.francophonie.org.
- Ploog, Katja, 2001. « Le non-standard entre norme endogène et fantasme d'unicité. L'épopée abidjanaise et sa polémique intrinsèque. » *Cahier d'études africaines*, 163-164. Disponible à : <http://etudesafriaines.revues.org/document104.html>

- Poissonnier, Ariane et Gérard Sournia, 2006. *Atlas mondial de la francophonie*. Paris : Éditions Autrement.
- Pöll, Bernhard, 2001. *Francophonies périphériques*. Paris : L'Harmattan.
- Robillard, Didier de, 1993. « L'expansion du français à l'Île Maurice : dynamisme stratificatoire, inhibitions ethniques ». In : *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Ed. par Didier de Robillard et Michel Beniamino. Paris : Champion.
- Sanaker, John Kristian, Karin Holter et Inge Skattum (2006). *La francophonie. Une introduction critique*. Oslo : Unipub / Oslo Academic Press.
- Singy, Pascal et Fabrice Rouiller, 2001. « Les francophones face à leur langue. Le cas des Nigériens. » *Cahier d'études africaines*, 163-164. Disponible à : <http://etudesafriaines.revues.org/document104.html>
- Tétu, Michel, 1997. *Qu'est-ce que la francophonie ?* Vanves : Hachette-Edicef.
- Tréan, Claire, 2006. *Idées reçues. La Francophonie*. Paris : Le Cavalier Bleu.
- Wolton, Dominique, 2006. *Demain la francophonie*. Paris : Flammarion.